



## AVIS PUBLIC

### DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2025

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2025, la résolution numéro 249-09-2025 afin de déplacer la séance ordinaire du 3 octobre 2025.

En vertu de cette résolution :

- La séance ordinaire initialement prévue pour le vendredi 3 octobre 2025 est devancée au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié sur le site internet de la Municipalité.

Donné ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

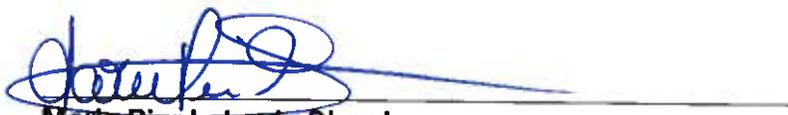
  
Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 15 septembre 2025.*

  
Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière